

# RC

# Règlement de la Consultation

---

Marché de gestion du service de restauration situé  
dans l'enceinte l'école primaire française D

**DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : vendredi 10/05/ 2019 à 12H00**

**Marché de gestion du service de restauration**  
**Situé dans l'enceinte de l'école primaire française D de Tananarive**  
**DESRIPTIF**

## **1. OBJET**

Le présent document a pour objet de préciser les données de bases et le contenu des prestations nécessaires à **la fourniture des repas et à la surveillance** des élèves de l'EPFD pendant la pause méridienne.

## **2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

Le présent marché est passé sur la forme d'un marché à procédure adaptée.

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours (cent vingt jours) à compter de la date limite de remise des offres.

Le présent marché n'est pas alloti.

Il n'a pas de prestations supplémentaires éventuelles.

## **3. ETAT DES LIEUX**

Une visite des installations de l'EPFD est OBLIGATOIRE. La fiche de visite devra être signée par la direction de l'EPFD et remise avec l'offre.

L'offre du candidat qui ne se présentera pas la fiche de visite sera écartée.

Le candidat devra préalablement prendre rendez-vous auprès de la direction de l'EPFD (Mme Isabelle CACHAT, directrice : 034 02 415 41).

## **4. TYPE ET DUREE DE MARCHE**

Le présent marché est conclu pour une première période de 1 an ferme (12 mois) à compter du 02/09/2019.

Il pourra ensuite être expressément reconduit trois fois un an sauf décision contraire du Lycée français de Tananarive adressée au titulaire trois mois au moins avant la date anniversaire du début de la prestation.

## **5. DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES**

### 5.1 Retrait des dossiers par voie dématérialisée

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable sur le site internet du lycée à l'adresse suivante <http://www.egd.mg/marches-publics/>.

### 5.2 Contenu du dossier de consultation des entreprises

Le dossier de consultation comporte les documents suivants :

- Le présent règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE)
- Le cahier des clauses particulières (CCP) et ses annexes
- Le certificat de visite obligatoire

## 6. PRESENTATION DES OFFRES

Les offres seront remises avant le **vendredi 10/05/2019 à 12h00 (délai de rigueur)** sous enveloppe scellée portant la mention « Marché de gestion du service de restauration situé dans l'enceinte l'école primaire française D» à l'accueil du lycée français à l'attention de M. Olivier Crenn (un récépissé sera remis à chaque entreprise).

Les dossiers qui seraient remis après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus et seront renvoyés à leurs auteurs.

**Cette enveloppe contiendra obligatoirement :**

### LA PRESENTATION TECHNIQUE DES PROPOSITIONS DES ENTREPRISES

Un document de présentation de l'entreprise est **indispensable** (ce document de présentation permettra par exemple de présenter la société, ses références, ses éventuelles certifications, le service proposé, ses atouts par rapport à la concurrence, des propositions d'amélioration du service, d'organisation spécifique...)

Dans ce document, le nombre de personnel minimum à chaque service (en fonction de l'effectif à servir) avec la qualification et/ou le diplôme de chacun devra apparaître.

Les candidats présenteront un document de synthèse regroupant 20 menus types susceptibles d'être proposés aux élèves.

Les candidats proposeront le tarif facturé par élève (ce tarif ne pourra être supérieur au montant de la bourse accordée par le consulat français : 10 500 Ar en 2019/2020 - il est à noter que ce critère ne sera pas prépondérant dans le jugement des offres).

Le tarif ne pourra pas varier en cours d'année, il pourra être réévalué à chaque nouvelle année scolaire. La révision de prix ne pourra être supérieure (en pourcentage) à l'éventuelle augmentation de la bourse attribuée par le consulat.

### LA PRESENTATION ADMINISTRATIVE DES PROPOSITIONS DES ENTREPRISES COMPRENDRA :

- 1) L'acte d'engagement (A.E.) daté et signé par le ou les représentants de l'entreprise qui sera signataire du marché.
- 2) Le cahier des charges particulières (CCP), **à accepter sans modification, paraphé à chaque page, tamponné, daté et signé en dernière page**
- 3) Le règlement de consultation paraphé à chaque page, tamponné, daté et signé en dernière page
- 4) Le certificat de visite complété par la direction de l'EPFD

**Les offres et tous les documents liés au marché ainsi que les documents annexés seront rédigés en français.**

La commission d'examen des offres sera présidée par Monsieur Patrick Pérez, Conseiller de coopération et d'action culturelle de Madagascar. Cette commission sera également composée du proviseur, de la DAF, d'un directeur d'école primaire, du chef cuisinier et de l'infirmière du LFT.

Cette commission procédera dans un premier temps à la vérification de toute la documentation demandée et procédera ensuite à son analyse. (des experts techniques pourront être sollicités pour donner leurs avis)

## **7) ESTIMATION DES OFFRES**

Les critères de sélection des candidatures sont les capacités professionnelles (effectifs et références), techniques (moyens techniques) et financières (chiffre d'affaires) du candidat.

Les critères de sélection des offres sont les suivants, avec leur pondération :

- Organisation fonctionnelle et moyens humains mis à disposition – jugement du document de présentation des entreprises (40%)
- Qualité des menus proposés dans le document de présentation (30%)
- La valeur technique de la prestation (des documents complémentaires pourront être ajoutés par chaque candidat : présentation de la société, références, certification...). (20%)
- Tarif des repas par élève (10 %)

La Commission d'examen des offres sera seule compétente afin d'estimer la qualité des offres présentée.

## **8) RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Les demandes de renseignements devront être adressées au Lycée Français de Tananarive exclusivement par écrit aux coordonnées suivantes :

Courrier électronique : [olivier.crenn@egd.mg](mailto:olivier.crenn@egd.mg) (M. Olivier CRENN, DAF adjoint du lycée)

Ces demandes doivent être adressées au plus tard le **26 avril 2019**. Une réponse écrite sera envoyée à l'ensemble des entreprises ayant retiré ou téléchargé un dossier, au plus tard le **3 mai 2019**.

Il est recommandé aux candidats, lors du retrait du dossier, d'indiquer le nom de la personne physique chargée du téléchargement, ainsi qu'une adresse électronique, afin que puissent lui être communiquées les réponses aux questions, ainsi que les éventuelles modifications ou précisions apportées aux documents de la consultation.

A Tananarive.

Le pouvoir adjudicateur,

Monsieur le Proviseur du Lycée Français de Tananarive

Agissant en vertu d'une délégation de signature de l'AEFE.